



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Normalisation au niveau national

Recommandations relatives à la désignation des zones de circulation urbaine

Résumé**

En 2015, au terme d'une analyse comparative des règles et des pratiques en vigueur en Autriche et dans le monde, M^{me} Marlene Krapf, de l'Institut de géographie et de recherche régionale de l'Université de Vienne, a achevé, sous la supervision de l'auteur du rapport, une thèse sur la désignation des zones de circulation urbaine, qui a mis en évidence un manque frappant de réglementation à tous les niveaux de l'administration et des incohérences importantes dans les procédures pratiques. Dans le cadre de cette thèse, elle a recensé toutes les dispositions relatives à la dénomination des rues, des routes, des places, des sentiers et des autres zones de circulation urbaine en Autriche et interrogé un certain nombre de fonctionnaires de municipalités urbaines compétents en la matière, ce qui lui a permis d'établir qu'en réalité, seule Vienne appliquait des règlements plus détaillés, lesquels étaient parfois pris comme exemple par les autres villes et localités du pays. M^{me} Krapf a également observé des différences notables entre les règles et pratiques autrichiennes et celles en vigueur dans des pays tels que le Canada, la Finlande et la Suède.

Sur cette base, le Conseil autrichien des noms géographiques a décidé de formuler des recommandations relatives à la dénomination des zones de circulation urbaine dans le pays, en prenant comme point de départ la résolution VIII/2 sur les pratiques relatives aux désignations toponymiques commémoratives, adoptée par la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Les réglementations canadienne, suédoise et finlandaise ont servi de modèles et il a également été tenu compte des règles en vigueur à Vienne, qui ont ensuite été actualisées.

* E/CONF.105/1.

** Le rapport complet, établi par M. Peter Jordan (Autriche), du Conseil autrichien des noms géographiques, est disponible, dans la langue de l'original uniquement, sur le site Web <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html>, sous la cote E/CONF.105/21/CRP.21.



Les recommandations énoncées dans le rapport ont été non seulement élaborées et examinées par le Conseil autrichien, mais également présentées et débattues à des réunions du Comité permanent des noms géographiques, groupe d'experts qui est chargé de la normalisation des noms géographiques en Allemagne et qui assume également des fonctions de coordination pour l'ensemble des pays germanophones. Les membres du Comité permanent ont en fait apporté des contributions essentielles aux recommandations du Conseil.

Les recommandations ont été distribuées à toutes les municipalités urbaines d'Autriche, à des organismes tels que l'Association autrichienne des villes et des localités ainsi qu'aux institutions centrales qui s'intéressent aux lieux habités, à la statistique et à la cartographie.
